

Demande d'autorisation d'exploitation
d'une installation classée

*Rubrique 2510
de la nomenclature des installations classées*

Département de CHARENTE

Commune de RANCOGNE

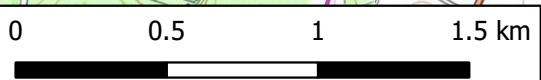
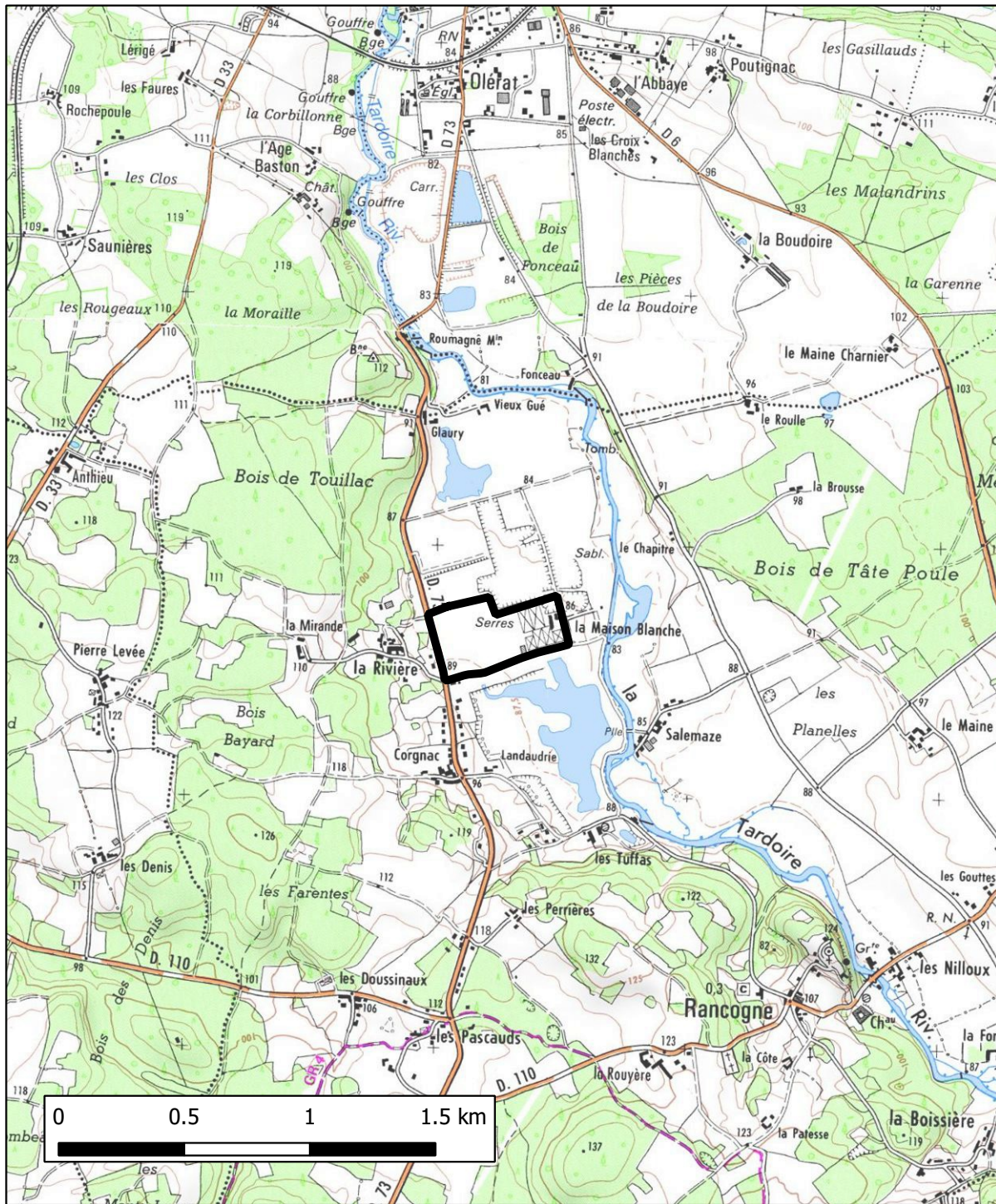
Lieux-dits "La Plaine", "La Plaine de la Maison
Blanche" et "Le Taillis Rond"



TOME 3 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA DEMANDE.....	5
2.	PRÉSENTATION DU PROJET	5
3.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET	7
4.	DESCRIPTION DU PROJET.....	9
5.	JUSTIFICATIONS DU CHOIX.....	11
6.	SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	13
7.	SYNTHESE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, POSITIFS ET NÉGATIFS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS SUR L'ENVIRONNEMENT	17
8.	MESURES PRÉVUES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	19
9.	RÉAMÉNAGEMENT DU SITE	23



Rancogne emprise demande
 Source : cartes IGN n°1831 O et 1832 O

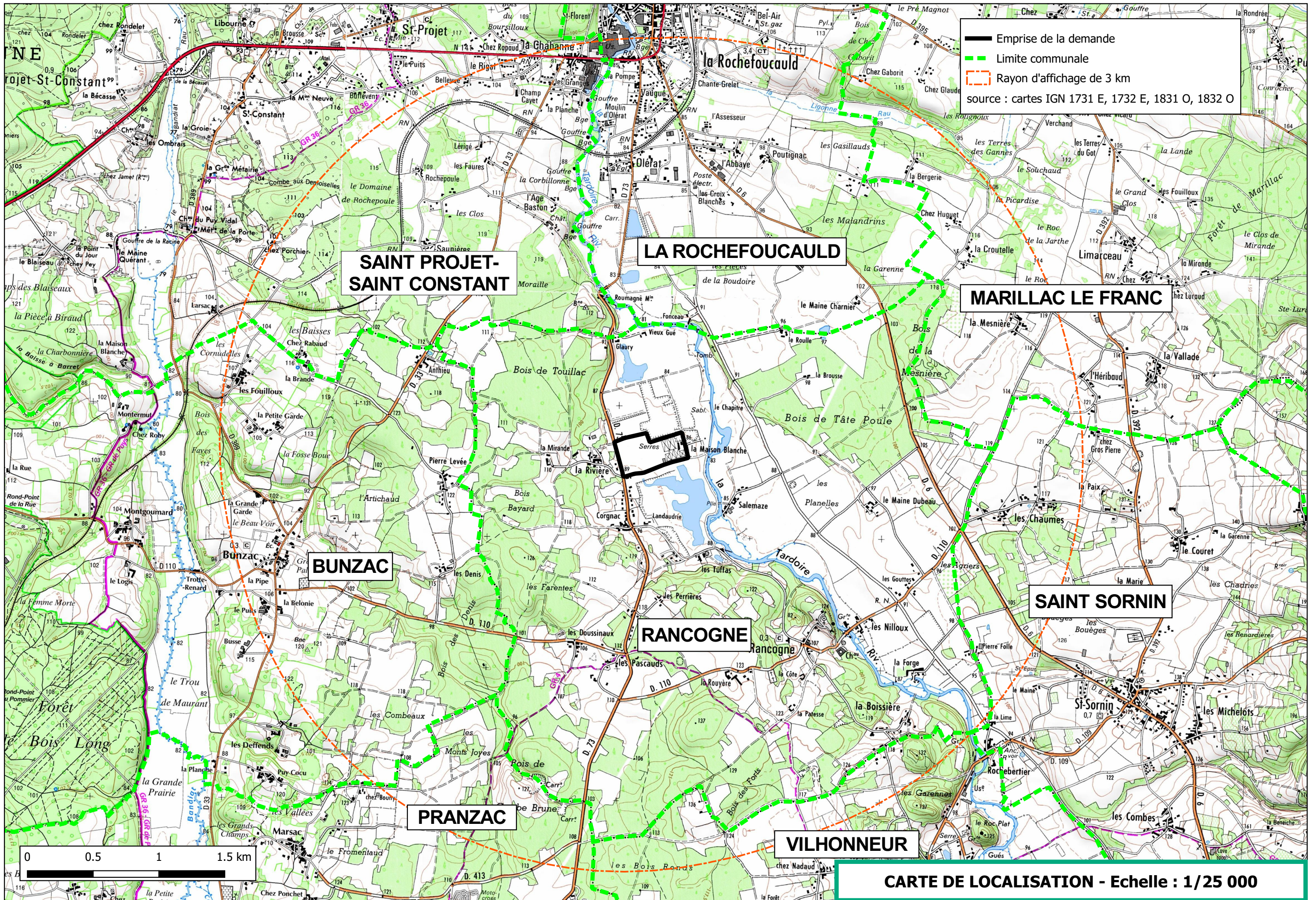
CARTE DE LOCALISATION - Echelle : 1/25 000

L'article R.512-8 III du Code de l'Environnement indique qu' « afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique.

Ce document, volontairement succinct, présente donc la demande d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées déposée par la société des SABLIERES DE LA TARDOIRE (SATAR) sur le territoire de la commune de **RANCOGNE**, dans le département de CHARENTE (16).

Il s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans leur ensemble les caractéristiques générales du dossier et les principaux points de l'étude d'impact relative à l'exploitation de la carrière.

Pour une information plus complète, on pourra se reporter aux études techniques (impact, écologique, dangers) dans lesquelles sont traitées de façon détaillée les incidences du projet sur le sol, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.



— Emprise de la demande
- - - Limite communale
- - - Rayon d'affichage de 3 km
source : cartes IGN 1731 E, 1732 E, 1831 O, 1832 O

SAINST PROJET-SAINST CONSTANT

LA ROCHEFOUCAULD

MARILLAC LE FRANC

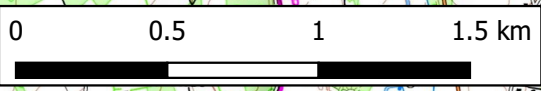
BUNZAC

RANCOGNE

SAINST SORNIN

PRANZAC

VILHONNEUR



CARTE DE LOCALISATION - Echelle : 1/25 000

1. OBJET DE LA DEMANDE

Le présent dossier constitue la **demande d'autorisation d'exploitation de carrière** (renouvellement partiel, extension et fin de travaux) présenté par la société SABLIERES DE LA TARDOIRE (SATAR) sur le territoire de la commune de **RANCOGNE**, dans le département de CHARENTE (16).

L'étude d'impact est relative à une demande **d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2510-1)**.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

La société SABLIERES DE LA TARDOIRE (SATAR), dont le siège social se trouve à PUYMOYEN (16 400), exerce une activité d'extraction et de traitement de matériaux alluvionnaires depuis une trentaine d'années dans le département de CHARENTE, et plus précisément sur les communes de RANCOGNE et LA ROCHEFOUCAULD.

Elle dispose actuellement d'une autorisation d'exploiter :

- une carrière à RANCOGNE aux lieux-dits "La Plaine", "La Plaine de la Maison Blanche" et "Le Taillis Rond" pour une durée de 30 ans, par l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2002,
- une installation de traitement sur le territoire communal de LA ROCHEFOUCAULD, située environ 1 km au Nord du site.

La société, soucieuse de valoriser au mieux le gisement présent dont la qualité est connue et recherchée par les divers clients de la société depuis plusieurs décennies sollicite un renouvellement d'autorisation d'exploiter sur une partie de la surface (secteur central) et une extension des limites de la carrière actuelle à l'Est du périmètre actuellement autorisé.

En parallèle, l'exploitant souhaite également déclarer la fin de travaux sur la partie Nord du site, qui a été exploitée et remise en état. **La surface concernée par la demande de fin de travaux est de 10,3 ha environ.**

La cadence de production sera augmentée par rapport à l'autorisation actuelle pour atteindre 120 000 t/an en moyenne, 150 000 t/an au maximum.

La durée sollicitée de l'autorisation est de 15 ans.

La demande de renouvellement partiel et d'extension portera donc sur une surface de 12,4 ha environ.

Plan d'état actuel

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

La demande de renouvellement extension est sollicitée pour une durée de 15 ans et concerne :

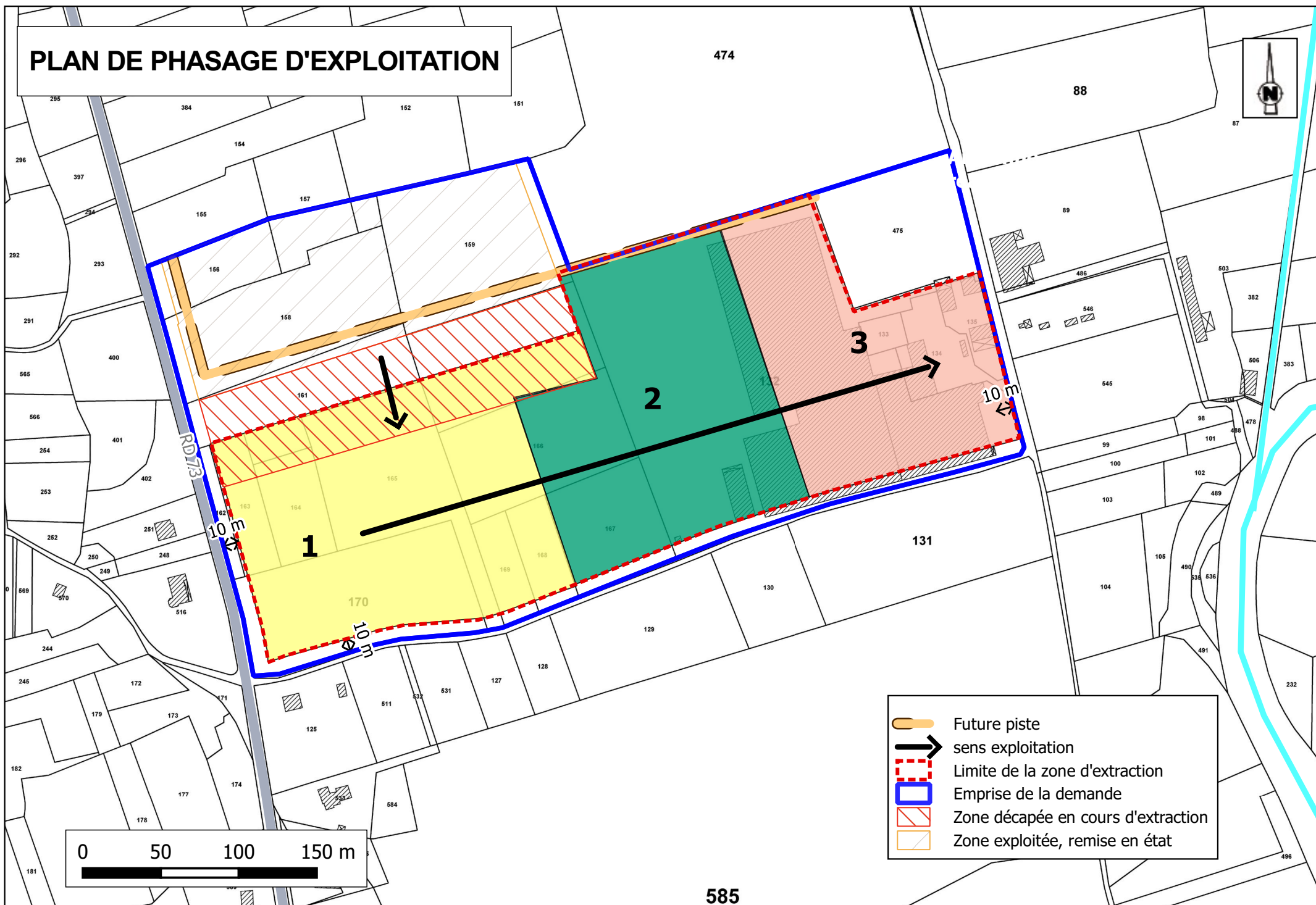
- une surface de 12,4 ha environ,
- le gisement est constitué de sables, graviers et galets alluvionnaires du Pleistocène supérieur (- 120 000 à - 12 000 ans),
- la découverte, constituée de terre végétale et d'argile, a une épaisseur d'1,5 m environ,
- l'épaisseur moyenne du gisement est de 11 m,
- un volume à extraire de 945 000 m³ environ, 1 700 000 tonnes,
- une production maximale de granulats de 150 000 t/an.

Sur les 12,4 ha de la demande :

- 6 ,9 ha correspondent au renouvellement de l'autorisation existante,
- 5,5 ha sont des terrains de l'extension.

La demande de fin de travaux partielle concerne des terrains situés dans la partie Nord de l'emprise, pour une superficie de 10,3 ha environ.

PLAN DE PHASAGE D'EXPLOITATION



- Future piste
- sens exploitation
- Limite de la zone d'extraction
- Emprise de la demande
- Zone découpée en cours d'extraction
- Zone exploitée, remise en état

4. DESCRIPTION DU PROJET

Sur le site d'exploitation, les horaires de travail sont compris dans la tranche 7 h 00 - 18 h 30, hors week-ends et jours fériés.

Après les **travaux préliminaires** (bornage, clôture sur les terrains de l'extension ...), les terrains seront décapés. Cette dernière opération vise à mettre à nu le gisement en retirant les matériaux de recouvrement. La surface restant à décapier est évaluée à 6,8 ha.

Le volume de terres de découverte (terre végétale et argile) est de l'ordre de 102 000 m³, sur une épaisseur moyenne d'1,5 m.

Le gisement exploitable est constitué de sables et galets alluvionnaires d'âge quaternaire, - 120 000 à - 12 000 ans.

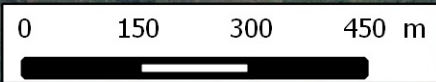
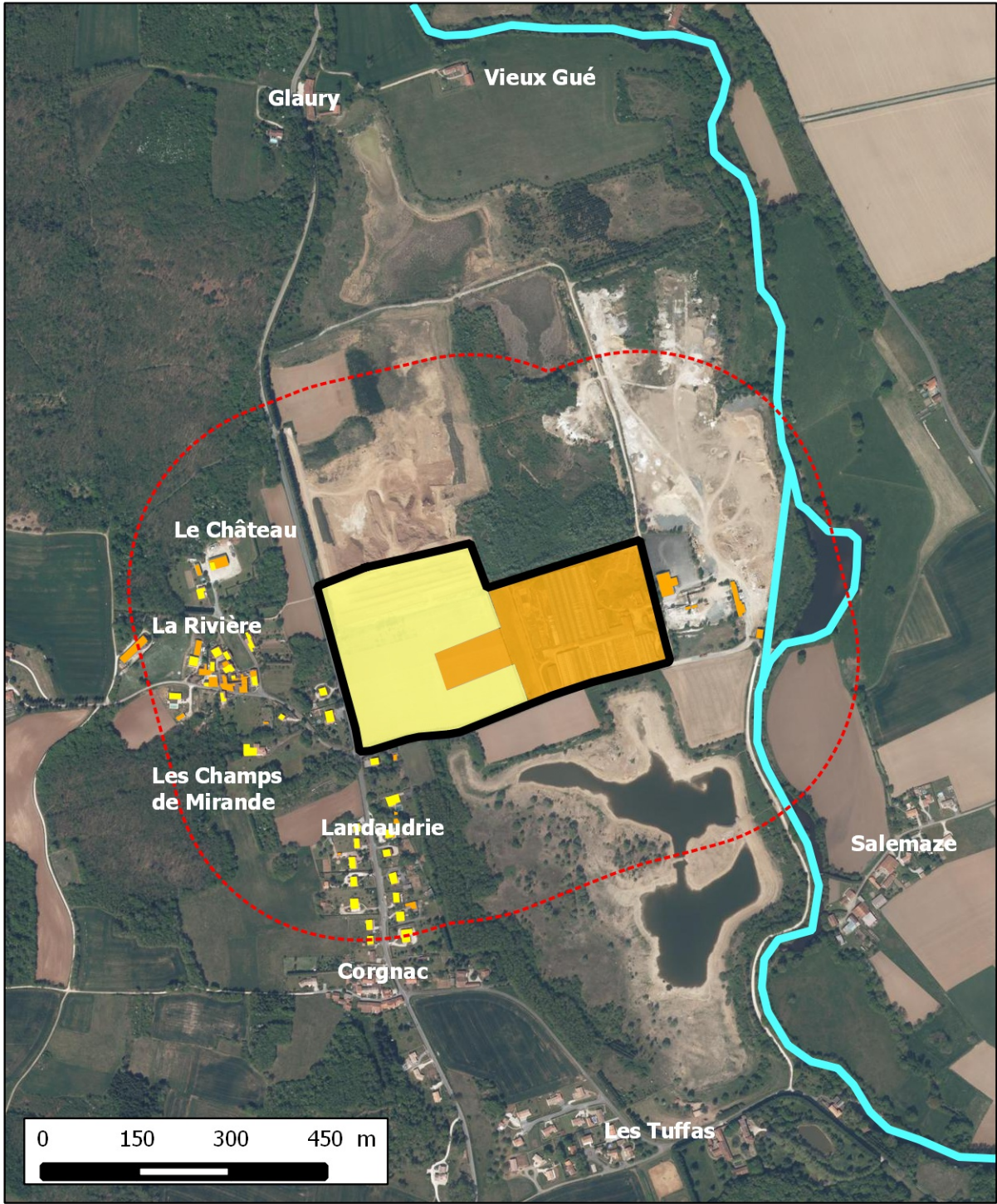
L'extraction du gisement est et sera réalisée à ciel ouvert, à l'aide d'une pelle mécanique, sans rabattement de la nappe.

En période de hautes eaux, l'extraction sera limitée aux fronts supérieurs, situés au-dessus du niveau de la nappe.

La cote basse de l'extraction est calée à 70 NGF.

Les matériaux extraits à l'aide d'une pelle mécanique sont chargés dans des camions et évacués via la RD 73, en direction de l'installation de traitement de la société à LA ROCHEFOUCAULD, située 1 km environ à l'Ouest de l'emprise.

Les **granulats produits** sont destinés aux Travaux Publics et du Bâtiment et à l'industrie du béton dans un rayon de 60 km et desservent le marché de l'agglomération d'ANGOULÊME.



- Emprise de la demande
- emprise extension
- emprise renouvellement
- rayon 300 m
- habitations dans rayon de 300 m
- bâtiments dans rayon de 300 m
- la Tardoire

ENVIRONNEMENT HUMAIN
Echelle : 1/10 000

5. JUSTIFICATIONS DU CHOIX

Les granulats sont des petits morceaux de roche, d'origine et de nature géologique très variées.

Après l'eau, **les granulats constituent la matière première la plus utilisée par l'Homme.**

En France, on produit et on utilise près de 400 millions de tonnes de matériaux par an (soit près de 1 million de tonnes par jour) pour l'ensemble des travaux, ce qui représente environ **7 tonnes par habitant et par an.**

Voici quelques chiffres clés en matière de consommation de granulats :

- une autoroute : 30 000 t/km,
- une voie ferrée : 10 000 t/km,
- une route nationale : 12 000 t/km,
- un lycée ou un hôpital : de 20 000 à 40 000 t,
- un logement pavillonnaire : de 100 à 300 t.

Le projet répond à une nécessité économique tout en conciliant la qualité du cadre de vie et le développement durable d'un territoire. Pour cela, la société des SABLIERES DE LA TARDOIRE met en œuvre son savoir-faire pour exploiter et réaménager de manière globale et cohérente cet espace.

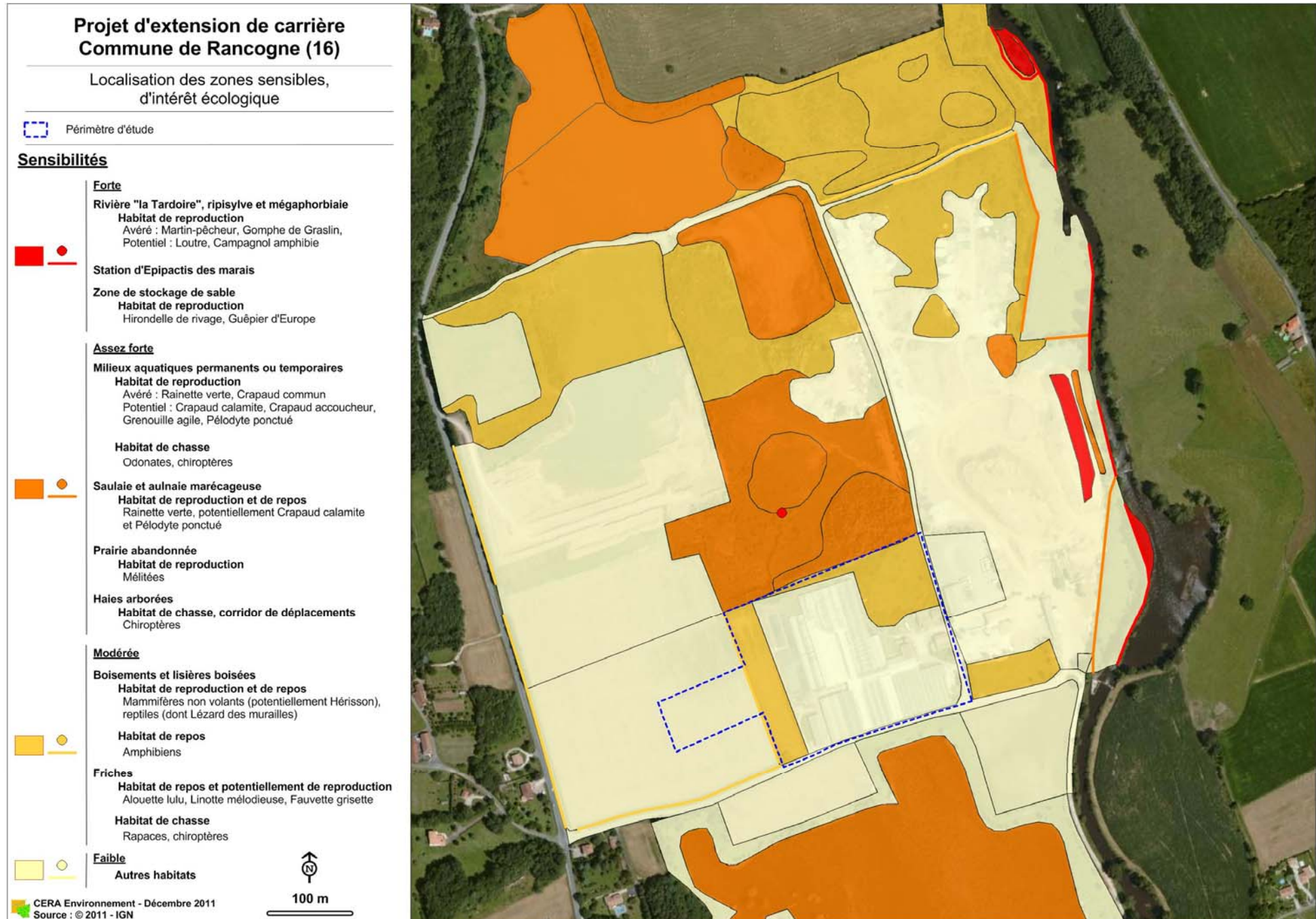
Le projet est compatible avec les documents de planification (Plan d'Occupation des Sols, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma départemental des carrières, entre autres).

Le choix du projet tient compte du contexte environnemental sans enjeu majeur :

- faible densité de population aux alentours du site,
- proximité du lieu de traitement et des lieux de distribution,
- absence de périmètres de protection de monuments, sites,
- des enjeux écologiques identifiés et maîtrisés,
- des impacts paysager et visuel limités.

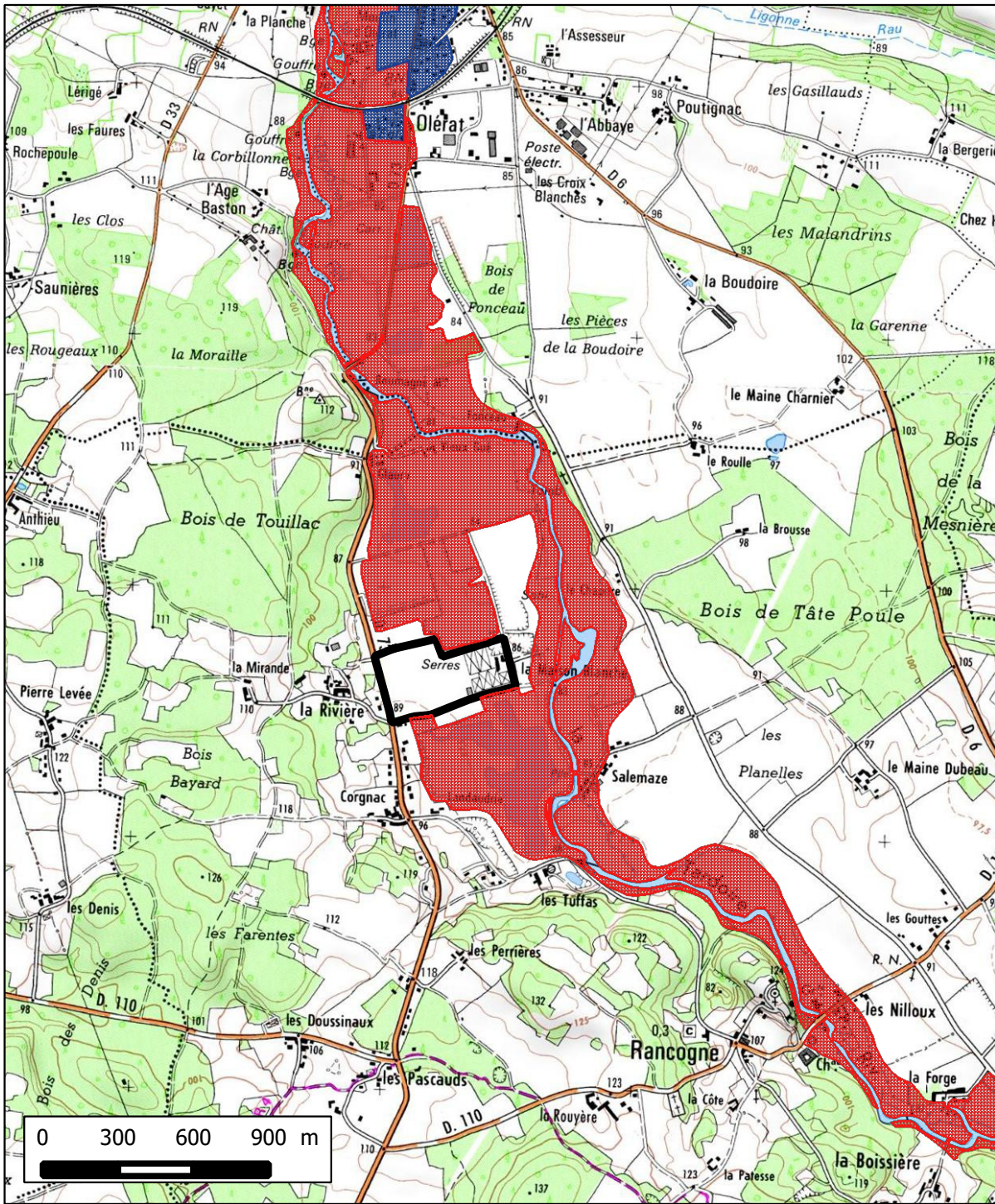
La constitution du dossier s'est appuyée sur une étude spécifique du milieu naturel.

Synthèse de la sensibilité des habitats pour la faune.



6. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

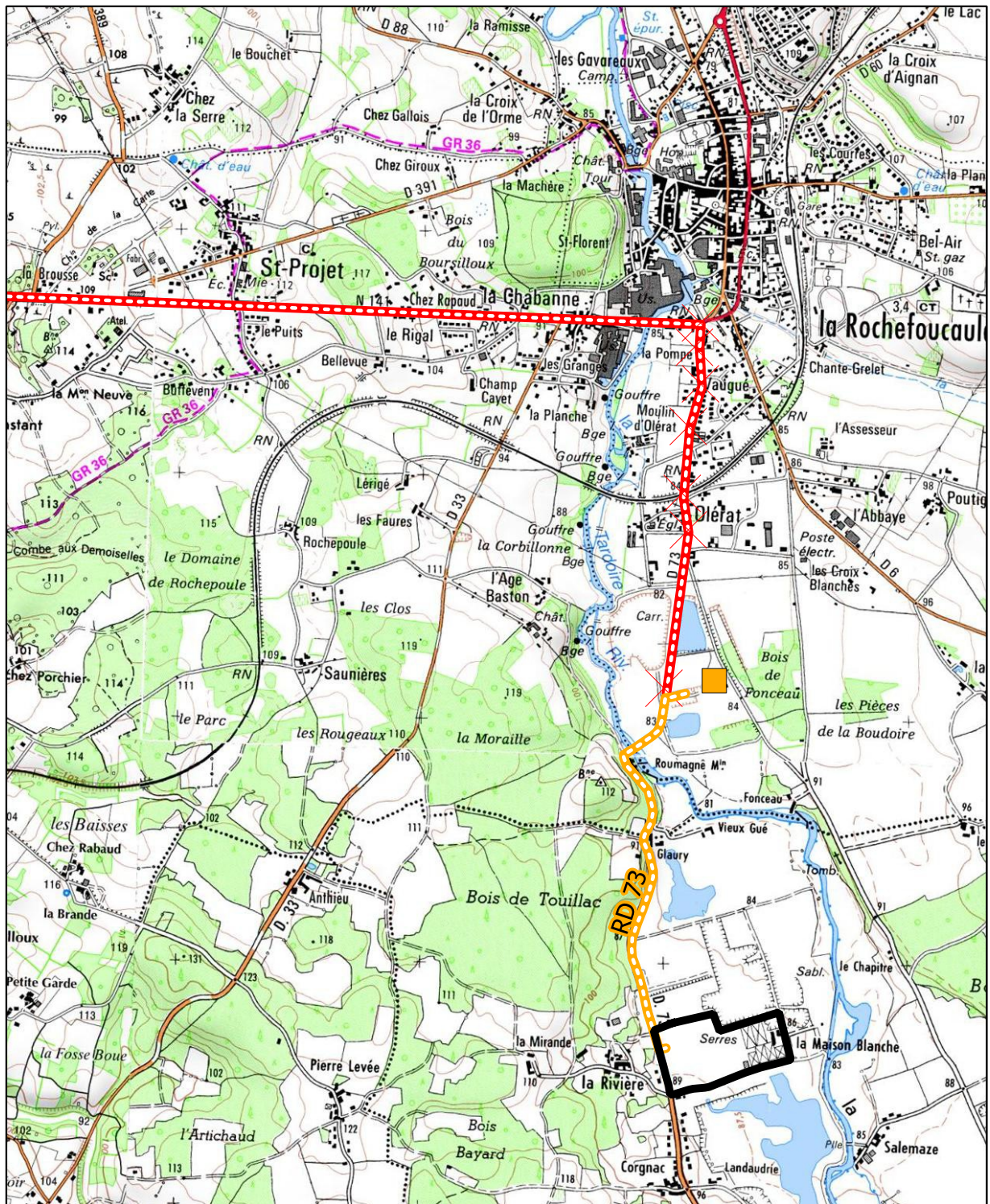
Milieu physique et environnant	
Paysage	La commune de RANCOGNE s'inscrit en limite de 2 entités paysagères : le pays du Karst et la Vallée de la Tardoire. Le site se trouve en rive gauche de la Tardoire.
Topographie Occupation du sol	La partie Nord des terrains autorisés en 2002 est réaménagée et fait l'objet d'une fin de travaux. La topographie locale est comprise entre 87 NGF en bordure de la RD 73 et 70 NGF en fond d'exploitation. L'extension est prévue sur 5,5 ha et est occupée par des terres cultivées et une friche correspondant à d'anciennes serres, déconstruites début 2015.
Géologie	Le gisement est constitué par des alluvions anciennes : formations fluviatiles du Pléistocène supérieur, composées de sables, graviers et galets (basse terrasse de la Tardoire). Il repose sur les calcaires du Dogger isolés localement par des argiles bariolées. Les terres de découverte, constituées de terre végétale de sables argileux présentent une épaisseur moyenne de 1,5 m.
Pédologie	Dans le secteur, les sols sont alluviaux, sablo limoneux acides et faiblement brunifiés.
Eaux de surface	La carrière est située en rive gauche de la Tardoire, sous-affluent de la Charente, qui s'écoule 135 m à l'Est du site. La Tardoire est une rivière au régime irrégulier présentant des pertes dans les secteurs karstiques et des inondations des vallées en période de hautes eaux. Les terrains de l'extension se trouvent en dehors de la zone inondable définie par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de la Tardoire mais enclavée au sein de la zone rouge (la plus exposée).
Eaux souterraines	L'écoulement général de la nappe est dirigé vers le Sud et le Sud-Ouest avec un gradient hydraulique de 0,1 à 0,3 %. En septembre 2014, la nappe se trouvait à une profondeur de l'ordre de 20 m sous le sol au droit du site.
Climatologie et évènements naturels	Le climat est de type océanique tempéré. La pluviométrie est de 830 mm/an en moyenne, bien répartie tout au long de l'année. Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest.
Milieu naturel	
Zonages biologiques	Le site d'étude ne se situe dans aucun site Natura 2000. Le plus proche site Natura 2000 est situé à 1.6 km du projet : Grotte de Rancogne, l'une des plus remarquables cavités à Chiroptères de France. Le projet se situe dans la ZNIEFF de type I n°540004565 « La Maison Blanche » où l'exploitation des sables et graviers a favorisé le développement d'habitats nouveaux.
Flore et habitats	Le secteur de l'extension est principalement occupé par des friches. Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucun habitat caractéristique des zones humides ne sont présents dans le périmètre d'extension de la carrière. Aucune espèce présentant un statut de conservation défavorable n'a été observée sur le site d'extension de la carrière.
Faune	Le cortège ornithologique des terrains de l'extension est peu diversifié, en raison de sa superficie réduite et à la faible diversité des formations végétales. Le périmètre d'extension de la carrière de Rancogne présente des enjeux mammalogiques très faibles. Le cortège de mammifères fréquentant le site est banal, aucune espèce à fort statut de conservation n'est présente ni n'est à attendre. Le périmètre d'extension présente donc peu d'intérêt pour les chauves-souris au regard de l'attrait que présentent les milieux alentours. Les enjeux batrachologiques du périmètre d'extension sont nuls à très faibles, les enjeux herpétologiques sont modérés. Aucune espèce protégée n'a été observée parmi les papillons. Les habitats en présence sont néanmoins peu porteurs d'une grande diversité et aucune espèce patrimoniale n'est à attendre. Les enjeux odonatologiques et orthoptériques du périmètre d'extension sont nuls.
Aspects fonctionnels	Le site se localise en bordure d'un corridor important localement : la Tardoire et sa vallée mais ne constitue en lui-même pas un corridor particulier et ne s'insère pas au sein d'un corridor particulier.



Limite d'emprise de la demande
 PPR_INONDATION_TARDOIRE_ZONAGE_REGLEMENTAIRE

ZONE INONDABLE DE LA TARDOIRE - Echelle : 1/25 000

Environnement humain	
Habitat	Les habitations les plus proches sont situées 15 m au Sud (Laudaudrie) et 28 m à l'Ouest (La Rivière). Il n'y a pas d'établissement sensible sur la commune ou à proximité.
Bruit -	Les niveaux sonores sans activité de la carrière sont compris entre 42 dB(A) et 45 dB(A) en fonction de la distance de la RD 73.
Economie	Rancogne est une commune rurale où prédominent les activités agricoles. Les industries extractives ont toujours été présentes sur la commune. La gravière de la société SATAR est aujourd'hui la seule encore en activité.
Réseaux Infrastructures	La RD 73 qui relie LA ROCHEFOUCAULD à RANCOGNE passe en limite Ouest du site. La voie communale n°203 longe le site au Sud et le chemin rural n°1 à l'Est. L'accès à la carrière s'effectue via une piste privée depuis la RD 73. Une ligne électrique haute tension aérienne suit la VC n° 203, en limite Sud du projet.
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	La Grotte de Rancogne, site classé, est distante de 1,6 km au Sud-Est. Le site n'est inclus dans aucun périmètre de protection de monument historique. Aucun édifice protégé n'existe dans les environs immédiats des terrains étudiés. Les monuments remarquables sur le territoire communal sont le Château de Rancogne, la Tour de Cressiecq et l'église de Rancogne. Le site est inclus dans une zone à présomption de prescription archéologique.



- Limite d'emprise de la demande
- installation de traitement de LA ROCHEFOUCAULD
- circuit des camions de matériaux bruts
- circuit des camions de granulats

ITINERAIRE DES CAMIONS - Echelle : 1/25 000

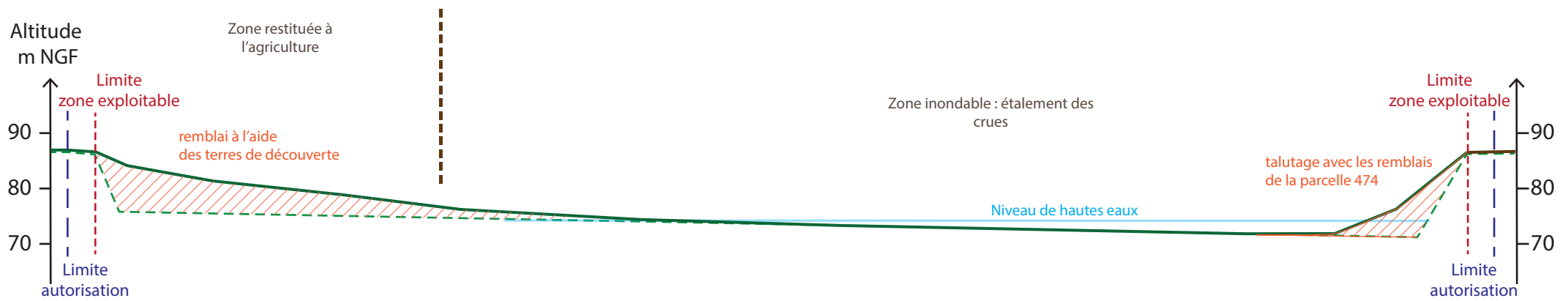
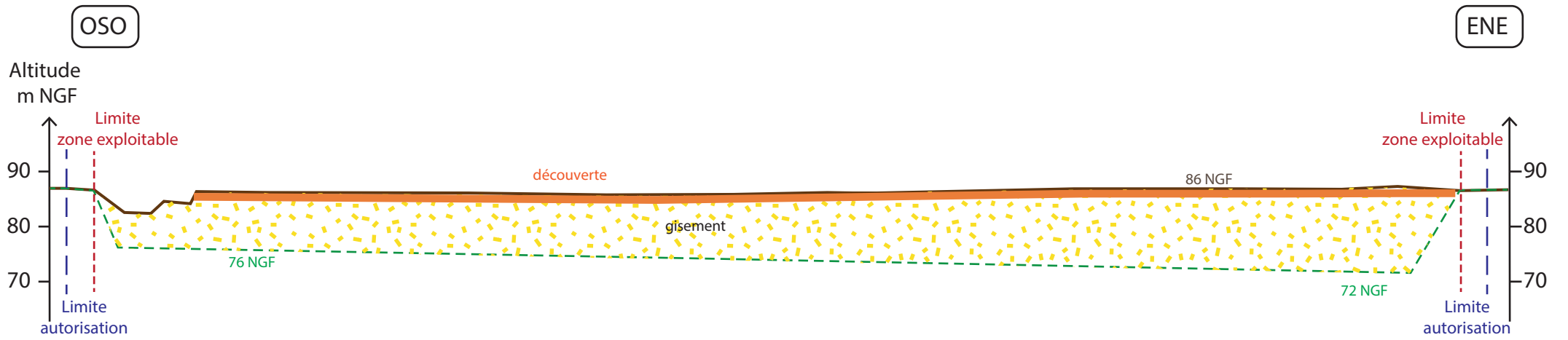
7. SYNTHÈSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, POSITIFS ET NÉGATIFS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Domaines	Effets pris en compte	Nature des effets avant mesures					
		Direct	Indirect	Positif	Négatif	Temporaire	Permanent
Impact visuel, Sites et Paysage	Impact visuel						
	Axes de perception limités en raison de la présence d'une haie en bordure de la RD 73 et d'une partie de la VC n°203	+				+	
	Impact visuel partiel depuis la VC n°203 et le CR n°1	+				+	
	Perception visuelle depuis une habitation de La Rivière et une habitation de Landaudrie	+				+	
	Perception éloignée (plus de 730 m) depuis Vieux Gué au Nord et Les Tuffas au Sud	+				+	
	Impact paysager						
	Modification de l'occupation des sols : suppression de terres cultivées et d'une ancienne exploitation horticole	+				+	
	Modification de la topographie	+				+	
	Absence de covisibilité avec la Grotte de Rancogne (site classé)						
Transformation de l'aspect général des lieux par l'activité liée à la présence de zones en chantier	+				+		
Effets sur le milieu naturel	Effets directs						
	Pas d'impact sur les principaux habitats intéressants : roselière, saulaie et aulnaie marécageuse, ainsi que les haies et la ripisylve de la Tardoire ni sur la station d'Epipactis des marais Pas d'impact sur les boisements et des linéaires boisés, l'ensemble des milieux humides et aquatiques Suppression de friches rudérales, de faible intérêt écologique	+			+		+
	Risque de mortalité potentiellement important pour les espèces utilisant les milieux de friche pour leur nidification	+			+		+
	Suppression d'une friche herbacée, habitats de repos et potentiellement de reproduction de certaines espèces d'oiseaux, et habitat de chasse des rapaces et des chauves-souris (impact faible), habitat de repos et de reproduction de reptiles (impact fort)	+			+	+	
	Création d'un plan d'eau, ou extension du plan d'eau existant, créant un milieu de chasse plus favorable aux chauves-souris.	+		+			+
	Effets indirects						
	Perturbation limitée de la faune par les activités d'extraction en raison de l'acclimatation au bruit		+		+	+	
	Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire, en particulier ceux ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches, n'est concerné par l'extension de la carrière.						
	Aucun habitat de reproduction ou de repos des espèces animales ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches n'est concerné par l'extension de la carrière.						
	La zone d'influence du projet ne se superpose pas aux périmètres des sites Natura 2000 du secteur ni n'interfère avec les différents éléments nécessaires à leur bonne fonctionnalité. Aucun impact significatif sur les sites Natura 2000 et leurs objectifs de conservation.						
Qualité de l'air	Emissions de gaz limitées aux échappements des engins en nombre réduit (3), pas d'émission d'odeurs et de fumées susceptibles de gêner le voisinage	+			+	+	

Domaines	Effets pris en compte	Nature des effets avant mesures					
		Direct	Indirect	Positif	Négatif	Temporaire	Permanent
Emissions lumineuses	Emissions lumineuses peu susceptibles de gêner les usagers de la RD 73, la VC n°203 en raison de la présence d'une haie en bordure de ces axes	+			+	+	
Emissions sonores	Impact sonore à l'égard des habitations les plus proches	+			+	+	
Emissions de poussières	Envois de poussières principalement liés au décapage, remblaiement, et au roulage des camions		+		+	+	
	Risque de gêne à l'égard des usagers de la RD 73 et du voisinage limité par les haies de résineux		+		+	+	
	Risque de dépôt de poussière ou boue sur la RD 73 limité (piste interne avant d'atteindre cet axe)		+		+	+	
Effets sur les sols et l'agriculture	Décapage de 6,8 ha environ de terres agricoles	+			+	+	+
Effets sur les eaux superficielles	Accroissement du champ d'expansion des crues de la Tardoire	+		+			+
	Aucun cours d'eau ni fossé concerné par le projet, aucun rejet et aucun prélèvement dans le réseau superficiel						
Effets sur les eaux souterraines	Effets qualitatifs						
	Risque potentiel lié aux déchets produits par l'activité limité : faible nombre d'engins, absence de stockage d'hydrocarbures et d'entretien des engins sur place		+		+	+	
	Risque limité de pollution accidentelle dû à d'éventuelles fuites d'hydrocarbures contenus dans les réservoirs des engins (une pelle et 2 camions)		+		+	+	
	Effets quantitatifs						
	Pompage ponctuel par temps sec et venteux dans le forage existant pour l'arrosage des pistes		+		+	+	
Risques sanitaires	Effets potentiels sur la santé, l'hygiène et la salubrité publiques très limités		+		+	+	
Risques et dangers	Effets potentiels sur la sécurité publique , limités aux personnes entrées illicitement sur le site		+		+	+	
	Risques d'accidents corporels liés à la présence de la carrière : chute du haut d'un talus et de noyade lors des périodes de hautes eaux		+		+	+	
	Risques liés à la circulation de véhicules et au fonctionnement des engins		+		+	+	
Trafic routier induit	Risque lié à la sortie des camions sur la RD 73 maîtrisé : Stop obligatoire, bonne visibilité		+		+	+	
	Augmentation limitée du trafic sur la RD 73 : + 8 à 16 rotations par jour, 5,2 % du trafic sur cette RD.		+		+	+	
	Risque de dégradation et salissure de la chaussée de la RD 73 limité		+		+	+	
Effets sur le climat	Aucun effet notable à attendre sur le climat						
Effets sur les biens matériels	Risque de déstabilisation de la RD 73, de la VC n°203, du CR n°1 et des poteaux supportant les lignes électriques aériennes en limite Sud		+		+	+	
Effets sur le patrimoine	Aucun effet sur le patrimoine culturel et architectural, aucune perception depuis les monuments historiques						
	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques sur les terrains à décapier		+			+	
Déchets	Production de déchets très limitée (pas d'entretien des engins sur place, pas de locaux)		+		+	+	

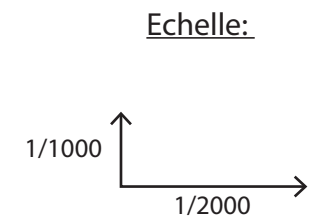
8. MESURES PRÉVUES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Domaines	Effets pris en compte	Mesures prévues	Suivi de l'efficacité des mesures
Impacts visuel et paysager	Impact visuel	Maintien et renforcement de la haie présente le long de la RD 73 et d'une partie de la VC n°203 en limite Ouest de l'extension et mise en place d'un merlon pendant les travaux.	
	Impact paysager		Réalisation d'un plan topographique annuel
	Modification de l'occupation des sols	Décapage au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction, Remise en état de manière coordonnée en arrière de la zone d'extraction.	
	Modification de la topographie	Façonnage des talus et raccordement aux terrains environnants.	
	Transformation de l'aspect général des lieux par l'activité liée à la présence de zones en chantier	Limitation des surfaces en chantier et ordonnancement des activités	
Effets sur le milieu naturel	Effets directs		
	Risque de mortalité potentiellement important pour les espèces utilisant les milieux de friche pour leur nidification	Travaux de décapage du sol programmés en dehors de la période de reproduction des oiseaux qui s'étend de fin mars à début août	
	Suppression d'une friche herbacée, habitats de repos et potentiellement de reproduction de certaines espèces d'oiseaux, et habitat de chasse des rapaces et des chauves-souris (impact faible), habitat de repos et de reproduction de reptiles (impact fort)	Pas d'éclairage nocturne permanent sur le site afin de ne pas perturber les chiroptères lors de leurs activités nocturnes Plantation de haies champêtres en bordure Sud et Est de l'extension	
	Effets indirects		
	Perturbations limitées de la faune liées au bruit	Mesures générales de limitation des impacts sonores	
Qualité de l'air	Emissions de gaz limitées aux échappements des engins	Maintenance régulière des engins	
Emissions sonores	Impact sonore à l'égard des riverains	Aménagement d'un merlon en limites Ouest (en direction de La Rivière) et Sud (en direction de Landaudrie) Piste interne à l'écart des habitations, maintien de la sortie sur la RD 73 (éloignée des habitations de La Rivière) Limitation de la vitesse à 20 km/h sur les pistes, entretien régulier des engins Activité maintenue dans la tranche 7 h – 18 h 30, du lundi au vendredi, jours fériés exclus	Contrôle des niveaux sonores
Emissions de poussières	Envols de poussières	Limitation de la vitesse des camions sur le site à 20 km/h Eloignement vis-à-vis des habitations de la piste d'accès Plantation de haies champêtres en bordure Sud et Est de l'extension Mise en place d'un merlon en limite Sud et Est Arrosage de la piste par temps sec et venteux	
Emissions lumineuses	Emissions lumineuses peu susceptibles de gêner les automobilistes des routes environnantes	Pas d'activité en dehors de la tranche horaire 7 h 30 – 17 h 30	
Effets sur les sols et l'agriculture	Décapage de 6,8 ha environ de terres cultivées	Décapage sélectif et progressif Reconstitution des sols sur 4 ha environ (restitués en terres agricoles)	

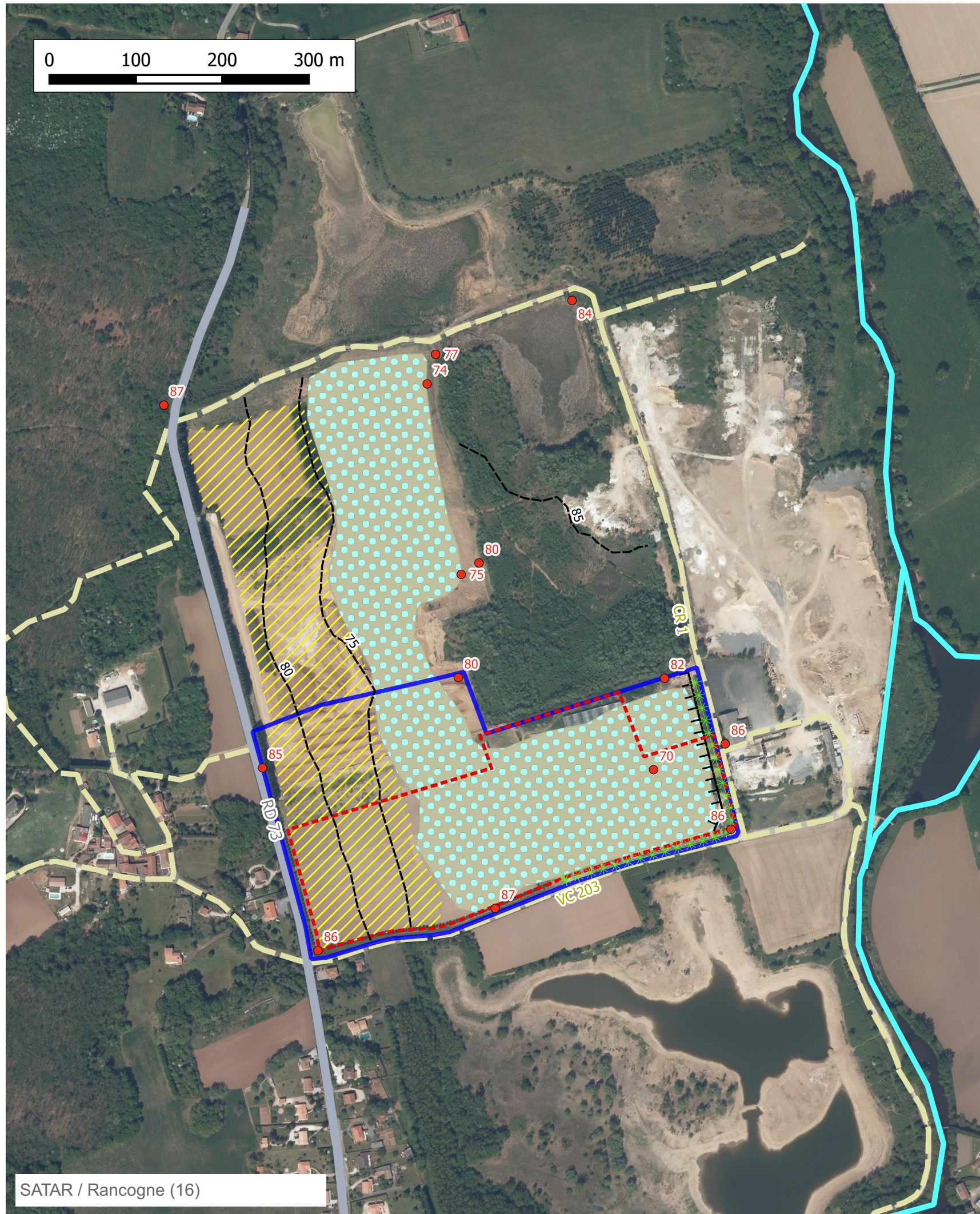
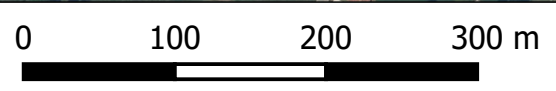


Profils topographiques avant et après exploitation







- Actuel (juin 2014)
- - - Fond de fouille
- Futur après remise en état



Domaines	Effets pris en compte	Mesures prévues	Suivi de l'efficacité des mesures
Effets sur les eaux souterraines	<p>Effets qualitatifs</p> <p>Risque de pollution accidentelle par les hydrocarbures</p> <p>Risque lié à la production de déchets</p>	<p>Cote minimale d'exploitation maintenue à 70 NGF</p> <p>Déplacement des travaux d'extraction sur des secteurs hors d'eau en période de hautes eaux</p> <p>Ravitaillement de la pelle à l'aide d'un pistolet à arrêt automatique au-dessus de couvertures absorbantes ou d'un bac étanche de type chantier</p> <p>Mise à disposition de kits anti-pollution sur la pelle</p> <p>Purge des terres souillées en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures et évacuation vers un centre de traitement agréé</p> <p>Pas d'entretien d'engins sur le site ni de stockage d'hydrocarbures</p> <p>Collecte des déchets dangereux et transfert vers le site voisin de LA ROCHEFOUCAULD avant évacuation par prestataires agréés et traçabilité</p>	Réalisation d'un plan topographique annuel
	<p>Effets quantitatifs</p> <p>Pompage ponctuel à faible débit (5 m³/h) dans le forage pour alimenter le dispositif d'arrosage de la piste en périodes sèches et ventées</p>	Relevés du niveau de la nappe dans le forage et dans le piézomètre de surveillance	
Risques et dangers	Risques d'accidents corporels liés à la présence de la carrière	<p>Clôture, merlon et panneaux en périphérie du site, signalisation des zones de dangers</p> <p>Barrière à l'entrée du site, fermée en dehors des horaires de fonctionnement</p> <p>Vitesse limitée à 20 km/h sur les pistes</p>	
	Risques liés au fonctionnement de la pelle hydraulique et à la circulation de véhicules		
Trafic routier induit	Augmentation limitée du trafic par rapport à la situation actuelle	<p>Panneau STOP en sortie sur la RD 73, signalisation de part et d'autre de la sortie des camions</p> <p>Attention particulière des chauffeurs au niveau du secteur pont franchissant la Tardoire</p>	
Effets sur le climat	Aucun effet significatif à attendre sur le climat	<p>Utilisation de Gazole Non Routier</p> <p>Coordination de l'exploitation pour une bonne gestion des mouvements d'engins</p> <p>Entretien régulier des engins</p>	
Effets sur le patrimoine	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques sur les terrains restant à décaper	<p>Respect des prescriptions de la DRAC</p> <p>Toute découverte sera signalée à la DRAC par l'intermédiaire du Maire.</p>	
Effets sur les biens matériels	Risque de déstabilisation des voiries bordant le site ou de poteaux supportant la ligne électrique présente en bordure de la VC n°203.	<p>Bande inexploitée de 10 m en limite d'emprise,</p> <p>Respect de la pente de stabilité des terrains</p>	
Déchets	Production de déchets limitée	Evacuation des déchets vers le site de LA ROCHEFOUCAULD	Suivi de l'élimination des déchets industriels



PLAN D'ETAT FINAL

-  Emprise de la demande
- courbes de niveau**
-  La Tardoire
-  Zone restituée à l'agriculture
-  Zone humide inondable en hautes eaux
-  Haie champêtre
-  talus pente douce

9. RÉAMÉNAGEMENT DU SITE

La remise en état des lieux aura pour buts :

- de réintégrer le site dans son environnement de façon harmonieuse,
- de restituer un espace favorable à la biodiversité contribuant à compenser les effets résiduels du projet sur le milieu naturel,
- d'assurer la sécurité du site après exploitation.

Elle a été définie en concertation avec les propriétaires des terrains, le conseil municipal de RANCOGNE et prend en compte les mesures et compensations proposées dans le cadre de l'étude faunistique et floristique.

Les grandes lignes de la remise en état consisteront à :

- remblayer la partie occidentale de l'excavation, représentant une superficie d'environ 4 ha, afin de la restituer à l'agriculture,
- créer en partie basse, une zone humide inondable en hautes eaux, favorable à la biodiversité,
- adoucir les fronts de la partie Est.

Les terrains remblayés de matériaux argileux et sableux se prêtent aisément à la culture. En effet, d'après des expériences similaires menées par la Société sur d'autres carrières, il s'avère que les terres ainsi restituées sont de meilleure qualité pour l'agriculture.

Le reste des terrains (situés dans la partie Est du projet), plus près de la Tardoire et de la zone humide, seront partiellement remblayés et les fronts d'exploitation seront talutés en pente douce. En raison de la nature des terrains, ils seront peu à peu colonisés par une végétation typique des zones humides (massettes, joncs ...).

La restitution des terres sous leur forme originelle et l'agrandissement de la zone humide permettra une bonne insertion paysagère du site dans son environnement, une reconquête de la faune et de la flore locale ainsi qu'une augmentation de la biodiversité.

La remise en état du site s'inscrit donc dans une politique de réaménagement global intégrant d'une part les intérêts écologiques de la zone et d'autre part les opportunités agrologiques des sols.

La remise en état des terrains exploités se fait et se fera de manière coordonnée à l'avancée des travaux d'extraction.

